



# Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 74 bis rue Hallé 75014 – PARIS

Tél. 01.45.89.33.70 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : [snptri@snptri-cgt.fr](mailto:snptri@snptri-cgt.fr)

Site : [www.snptri-cgt.fr](http://www.snptri-cgt.fr)

Paris, le 28 novembre 2023

## Déclaration du SNPTRI-CGT Réunion réforme du Statut des PETPE

Nous constatons que les personnels d'exploitation sont méprisés par le ministère, avec dernièrement des mesures catégorielles insuffisantes et inégalitaires et aujourd'hui une réunion d'information où vous allez nous annoncer à la lecture des documents une casse de notre statut particulier des personnels d'exploitation (PETPE).

Sur ces deux sujets vous méprisez également les représentants du personnel, car aucune marge de manœuvre de négociation, simplement de l'information sur ce que vous avez décidé.

Vous souhaitez séparer les deux spécialités « voies navigables, ports maritimes » et « routes, base aériennes » en deux corps, il y aurait donc le corps des PETPE spécialité « routes, bases aériennes », « voies navigables, ports maritimes » affectés hors de l'établissement public de VNF et le corps des PETPE spécialité « voies navigables, ports maritimes » affectés à VNF.

**Le SNPTRI CGT s'oppose à ce projet de modification statutaire qui va amoindrir le corps des PETPE et le rendre plus vulnérable, la volonté c'est de diviser pour mieux régner.**

Le mercredi 15 novembre 2023, vous nous avez informés par mail qu'un arbitrage rendu par le cabinet de la première ministre prévoit pour les chefs d'équipe d'exploitation principaux assurant des fonctions d'encadrant (1100 sur environ 1900), la mise en place d'un plan de requalification sur 3 ans dans le corps des TSDD par la voie de la liste d'aptitude pour 550 des CEEP et de la reconnaissance de l'autre moitié des CEEP par la voie du détachement sur l'emploi fonctionnel de « *chef d'équipe divisionnaire* » à compter de 2024.

Ce dispositif nous est présenté aujourd'hui, le 24 novembre 2023 et est inscrit à l'ordre du jour du **CSA-M du jeudi 30 novembre** pour avis sur les projets de textes.

Là encore nous ne pouvons que constater le mépris des organisations syndicales, avec un délai de 5 jours pour étudier les documents, et une semaine après, avoir ce point à

l'ordre du jour du CSA, à peine deux semaines sur un sujet aussi important. Pour le SNPTRI CGT nous appelons ça un passage en force.

A la lecture des documents nous constatons que le projet de plan de requalification serait sur 3 ans et que les projets de décrets seront soumis à l'avis du conseil d'État. En fait il n'y a rien de sûr. Sur la création de l'emploi fonctionnel, ce ne seront pas 550 agents en 2024 mais 250 CEEP en 2024, 150 en 2025 et 150 en 2026.

En fait seulement 250 CEEP sur les environ 1900 CEEP passeraient sur un emploi fonctionnel sur détachement de 5 ans renouvelable un fois en 2024.

Nous vous rappelons que nous sommes fortement opposés à la création de l'emploi fonctionnel et de son projet de décret qui l'encadre et qui prévoit entre autres des missions de catégorie B.

De plus, en stipulant que ces mesures seraient destinées aux agents exerçant des missions d'encadrement, vous évincez de fait des CEEP qui ont passé le concours, mais qui ne font pas d'encadrement, CEEP en CIGT ou en SIR par exemple.

En gardant les mêmes missions à la lecture du statut pour les CEEP, vous ne corrigez pas le problème de pyramidage que rencontre le corps et qui devient ingérable y compris pour les services en termes d'organisation.

Alors que nous revendiquons une mesure qui nous assurerait un vrai déroulement de carrière pour l'ensemble du corps avec la création du grade C3+ qui pourrait bénéficier à tous les CEEP et qui aurait permis aux AEP d'être reclassés au C3, aux AE d'être reclassés au C2, vous décidez de faire disparaître la quasi-totalité des CEEP d'ici à trois ans en basculant 1100 d'entre eux dans un emploi fonctionnel et dans la catégorie B, donc sortant du statut particulier des PETPE, avec le risque de perdre le service actif et de rallonger l'âge de départ en retraite.

Nous revendiquons un repyramidage pour assurer sa pérennité et l'administration nous imposerait l'extinction du corps.

### **Le SNPTRI CGT revendique :**

- **Un corps unique des PETPE avec les deux spécialités RBA et VN/PM ;**
- **La suppression de la grille C1 ;**
- **L'intégration des Agents d'Exploitation C1 à la grille C2 ;**
- **L'intégration des Agents d'Exploitation Principaux C2 à la grille C3 ;**
- **L'intégration des Chefs d'Équipe d'Exploitation Principaux C3 à la grille C3+ ;**
- **Le passage au grade de TSPDD (échelle B2) en fin de carrière pour les C3+.**